

**Objet : RS - Attribution d'un accord-cadre pour l'évolution, la maintenance corrective, évolutive et préventive, la télé-maintenance et la télé-assistance ainsi que la formation du logiciel Carl Source**

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Vincent Miguet
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	
<b>Barby</b>	Christophe Pierreton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
<b>Cognin</b>	Franck Morat
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leyse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Saint-François de Sales</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Thierry Tournier
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Alain Caraco - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoiz - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat - Corine Wolff

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Bureau du 30 mai 2024

délibération n° 102-24

objet **RS - Attribution d'un accord-cadre pour l'évolution, la maintenance corrective, évolutive et préventive, la télé-maintenance et la télé-assistance ainsi que la formation du logiciel Carl Source**

Thierry Repentin en l'absence de Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé du contrôle de gestion interne et externe, de la gestion déléguée, des moyens des services et de la commande publique, indique que l'accord-cadre passé pour les années 2019 à 2024 concernant la maintenance corrective, évolutive et préventive, la télé-maintenance et la télé-assistance ainsi que la formation du logiciel Carl Source est arrivé à son terme.

Il est proposé de conclure un nouvel accord-cadre.

Les prestations seront effectuées dans le cadre d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables, conformément à l'article R. 2122-3 3° du code de la commande publique, l'entreprise Carl International justifiant d'un droit d'exclusivité sur les prestations objet du marché.

L'accord-cadre est conduit sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, dont le montant maximal est fixé à 443 000 € HT.

Il est conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa notification.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

**Vu** le code de la commande publique,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** attribue l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande à l'entreprise Carl International, selon les prix portés à l'acte d'engagement et au bordereau des prix unitaires,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer l'accord-cadre à venir et tous les documents nécessaires à sa passation,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

**Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte :

**102-24**

Objet de l'acte :

RS - Attribution d'un accord-cadre pour l'évolution, la maintenance corrective, évolutive et préventive, la télé-maintenance et la télé-assistance ainsi que la formation du logiciel Carl Source

Classification Préfecture :

1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte :

30 mai 2024

Annexe(s) :

cctp

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20240530-lmc1H31489H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H31489H1

Date de transmission en Préfecture :

04 juin 2024

Date de réception en Préfecture :

04 juin 2024

Date de publication sur le site internet:

mercredi 05 juin 2024